

Comité Technique Ministériel

Messieurs les ministres écoutez les douaniers

Un seul point était inscrit à ce premier Comité Technique de l'année, convoqué ce 25 janvier en catastrophe par le Secrétariat Général : la réduction annuelle de temps de travail des agents des douanes affectés dans les bureaux de Calais et de Dunkerque en raison de l'ouverture de ces bureaux H24.

FO Finances a saisi l'opportunité de cette instance pour évoquer la situation de blocage total dans cette direction du dialogue social depuis plusieurs mois.

Ce blocage est exclusivement de la responsabilité des ministres qui refusent de donner mandat à la directrice générale d'engager des négociations sur l'accompagnement social consécutif à la réforme du transfert des taxes vers la DGFiP, réforme condamnée par ailleurs par les syndicats douaniers dont l'**USD FO**.

Elle impacte directement au minimum plus de 700 agents et indirectement l'ensemble de la communauté douanière dans l'organisation des services et l'exercice de leurs missions.

Toute réforme de cette ampleur depuis des décennies dans une direction de ce ministère s'accompagne de mesures sociales et financières compensatrices.

Il en est ainsi encore dernièrement à la DGFiP où un accord vient d'être validé et à la DGCCRF où la négociation est en cours.

Pourquoi Messieurs Le Maire et Dussopt la refusent-ils à la Douane ?

Ce manque de respect est, à juste titre, très mal accepté par les agents des douanes, tous grades confondus.

L'élaboration d'un contrat d'objectifs et de moyens n'est certainement pas la réponse attendue face aux enjeux de cette direction. Il n'engage en rien ses auteurs et n'apporte aucune garantie sur l'avenir de cette administration et de ses agents.

FO Finances a réitéré la demande de l'intersyndicale des douanes, dont fait partie l'**USD FO**, pour qu'enfin un mandat clair soit donné à la Directrice Générale pour ouvrir de réelles négociations ouvrant des perspectives sur un plan social à la hauteur des enjeux.

Sans réponse des ministres, **FO Finances** sera aux côtés des agents et de ses syndicats dans la mobilisation annoncée pour le 10 mars prochain.

Durée de travail à Calais et Dunkerque

Sur le sujet amenant à la convocation de ce CTM, **FO Finances** a approuvé le projet de décret modificatif, attendu depuis plusieurs mois par les intéressés.

Depuis le Brexit, les bureaux de Calais et de Dunkerque, au sein desquels sont affectés 104 agents de la branche Opérations commerciales, fonctionnent H24, 365 jours par an.

Cette ouverture des bureaux en continu impose un régime de travail particulier, avec une dérogation aux garanties minimales de durée de travail et de repos. Ce régime s'applique déjà dans cette direction pour les agents de la Surveillance de par le décret 2002-155 du 8 février 2002.

FO Finances a rappelé que voilà vingt ans, elle était la seule fédération à ne pas s'être opposée à ce décret, qui permet des dérogations aux 1607h annuelles de travail pour certaines fonctions exercées en continu dans le ministère.

La durée légale de travail pour les agents exerçant dans ces deux bureaux sera de 1563 heures, avec 6 jours de RTT supplémentaires.

FO Finances en complément de son vote favorable a pointé plusieurs sujets :

- Le sous-effectif dans ces bureaux au regard de la charge réelle de travail,
- La dérogation d'ouverture H24 ne peut se concevoir qu'au travers de la spécificité de ces deux bureaux et ne peut en aucun cas se justifier comme une expérimentation ayant vocation à s'élargir sur d'autres bureaux,
- A partir du moment où le régime de travail dans ces deux bureaux est équivalent à celui de leurs collègues de la surveillance, la reconnaissance de la pénibilité et donc le bénéfice de la bonification se posent,
- La nécessité de prendre des mesures compensatrices rétroactives au titre de l'année 2021.

Prime de fidélité aux agents des douanes exerçant à Aulnay-Sous-Bois

FO Finances est revenue sur le projet de décret modificatif concernant les agents des douanes exerçant en Seine St Denis.

Monsieur Dussopt a accepté de donner suite partiellement à une demande formulée par **FO Finances** d'étendre le bénéfice de l'indemnité spécifique attribuée aux agents des services publics exerçant dans le département pour les seuls agents des douanes affectés à Aulnay-Sous-Bois.

Réponse partielle puisque d'autres sites douaniers sont dans le département mais pour le ministère, ils ne répondent pas aux critères pour percevoir cette indemnité.

Depuis plus d'un an maintenant, les agents d'Aulnay-Sous-Bois sont dans l'attente de la parution du décret modificatif leur permettant de percevoir cette indemnité.

Nous avons appris en séance que le décret modificatif devrait passer au Conseil Supérieur de la Fonction publique de l'Etat pour validation.

Encore une strate administrative qui va retarder à coup sûr ce dossier de plusieurs semaines voire plusieurs mois.

Les ministres sont toujours très prompts à féliciter les agents des douanes pour leurs excellents résultats dans la lutte contre la fraude. Ils le sont encore plus pour, dans les médias, s'en approprier les mérites.

Les agents des douanes souhaiteraient la même réactivité quand il s'agit d'entendre leurs légitimes revendications.

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer la discussion sur le seul point inscrit à l'ordre du jour de ce CTM qui concerne la Douane et plus précisément le temps de travail dans les bureaux de Calais et Dunkerque, sans revenir sur le blocage total du dialogue social dans cette direction. Un blocage qui incombe exclusivement aux ministres et à la directrice générale.

Les transferts de fiscalité massifs décidés par le gouvernement constituent la plus grande « réforme » touchant la douane depuis 30 ans. A terme, toute la communauté douanière sera touchée, d'une manière ou d'une autre, par des possibilités réduites de mutations, de promotions et de déroulement de carrière.

En premier lieu, notre fédération conteste le principe de ces transferts et tout particulièrement celui de la TICPE, qui n'a aucune cohérence puisqu'il s'agit d'une accise et non d'un impôt. Nous demandons en cohérence l'abandon du transfert pour la TICPE.

Un rapport de l'inspection des finances a été commandé sur l'intérêt économique de ces transferts de taxes, nous en demandons communication, à moins que ses conclusions soient si négatives envers la décision ministérielle que le « secret défense » nous soit opposé.

Si une négociation sur un plan social d'accompagnement a pu s'engager avant l'été, elle a très rapidement été interrompue face au refus des ministres pour donner mandat à la Directrice Générale de s'engager sur une compensation financière pérenne à l'ensemble des agents.

Il convient de préciser que toutes les discussions de ce type, et depuis l'ouverture du grand marché intérieur elles n'ont pas manqué, se sont conclues par des mesures indemnitaires au bénéfice de l'ensemble de la communauté douanière, avec des plans exceptionnels de promotions. C'est dans cette logique que les syndicats ont revendiqué un traitement identique à ce que les douaniers ont justement obtenu au cours des dernières décennies.

La fin de non-recevoir du ministre délégué aux comptes publics, réitérée lors de l'audience de novembre, a été ressentie par les agents et leurs représentants comme la manifestation d'un véritable mépris.

Position d'autant plus inacceptable que dans le même temps le directeur de la DGFIP concluait un accord avec ses syndicats avec des avancées significatives en termes indemnitaires et de promotions, et que la loi de finances 2022 a inscrit un montant de plus de 3 Millions d'euros au titre de mesures financières pour les agents de la CCRF.

Ainsi, l'exaspération est à son comble à la DGDDI et ce n'est certainement pas la présentation du contrat d'objectifs et de moyens qui peut lever les inquiétudes des personnels sur leur devenir et plus généralement sur l'avenir même de leur administration à laquelle ils sont profondément attachés et dont, par ailleurs, nos décideurs ne cessent de vanter les excellents résultats.

Dernière vilenie portée à l'exercice des missions, la coupure d'accès, sans avertissement, à l'application ASTRINET, qui restreint de fait leur travail en matière de lutte contre la fraude.

En appui de ses syndicats de l'USD FO, notre fédération demande aux ministres de reconsidérer leur décision et de donner mandat à la directrice générale d'ouvrir de réelles négociations incluant un volet « compensation financière » à la hauteur de la réforme d'ampleur subie par les personnels.

Jouer la montre, en ayant en arrière-plan un calendrier électoral n'est certainement pas la bonne carte à abattre par nos ministres. D'autres l'ont tenté, grand mal leur a pris.

Ne doutez pas de la détermination des douaniers à se lever contre l'injustice dont ils sont victimes et le mépris affiché par leur direction et les ministres !

Notre fédération avec ses syndicats sera en toutes occasions à leurs côtés dans ce légitime combat.

